



AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Grenoble (38000)

La convention d'occupation signée le 29 janvier 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société AGTM GARES pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 9 septembre 2026.

« Vente à emporter à thématique italienne »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder une franchise de redevance en raison de contraintes travaux rencontrées, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.